



Appel suite jugement garde alternée

Par **frantz44**, le **12/10/2011** à **08:57**

Bonjour,
Depuis 2 ans, je me suis battu pour obtenir la garde alternée de mes 2 filles, que j'ai réussi à obtenir.
Aujourd'hui, mon ex a fait appel, et depuis 3 mois, elle manipule les enfants, pour pouvoir leur faire dire non à la résidence alternée. Elle leur fait écrire des lettres, leur bourre le crane...
Ma plus grande fille (10 ans) commence à rentrer dans le jeu de sa mère, et remet en cause cette décision, alors que le choix de mes 2 filles avait clairement été exprimé devant un expert psychiatrique sur ordre du JAF.
Mes questions sont les suivantes :
- des pièces et justificatifs datés après la date du jugement et avant la date butoir de l'appel sont-elles recevables ?
- comment arriver à faire prouver la manipulation des enfants par un parent ?
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **15:34**

1) prenez un avocat
2) faites une demande au bâtonnier pour que chacune de vos filles ait son propre avocat (gratuitement)